

# TERROIR CHARACTERIZATION FROM CV. MERLOT AND SAUVIGNON PLOTS FOLLOW-UP WITHIN THE SCOPE OF WINE-PRODUCTION : “VINS DE PAYS CHARENTAIS” IN THE COGNAC EAUX-DE-VIE VINEYARD AREA.

**BERNARD F.M.<sup>(1)\*</sup>, PREYS S.<sup>(2)</sup>, GIRARD M.<sup>(3)</sup> & MORNET L.<sup>(4)</sup>**

1 : IFV, Institut Français de la Vigne et du vin : 15 Rue Pierre Viala, 16130, Segonzac, France

2 : Ondalys : 385 Avenue des Baronnes, 34730, Prades-Le-Lez, France

3 : Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime : 3 Boulevard Vladimir, 17100, Saintes, France

4 : Chambre d'Agriculture de Charente : 25 Rue de Cagouillet, 16100, Cognac, France

\*Corresponding author : francois-michel.bernard@vignevin.com

## RESUME

Dans les études des terroirs, il est souvent délicat d'établir des zonages et de mesurer les effets de l'environnement sur les vins. Avec plus d'un million d'hectares dans l'aire d'appellation délimitée, le terroir du célèbre vignoble de Cognac est bien connu pour ces eaux-de-vie et ainsi divisé en 6 crus.

Cette étude vise à décrire le terroir des Vins de Pays Charentais (VPC) produits dans le vignoble Cognaçais. Les principaux cépages spécifiquement destinés à la production de VPC (Merlot et Sauvignon blanc) ont été étudiés en collectant de nombreuses données sur 5 millésimes et 35 parcelles représentant la diversité agro-pédo-climatique de la région. Comme souvent dans les essais au champ les expérimentateurs ont été confrontés à de multiples facteurs croisés et de nombreux paramètres ont été suivis. A ce stade, peu de données climatiques ont été introduites et les données de dégustation n'ont pas été incluses.

Une expertise préliminaire a permis de sélectionner certaines variables, classées en 4 groupes distincts : données climatiques et pédologiques, matériel végétal, phénologie et vinification.

L'analyse statistique exploratoire a fait ressortir certaines variables influentes, par exemple l'ère géologique et le type de sol, qui distinguent des unités cohérentes d'un point de vue géographique notamment les îles de Ré et d'Oléron. Le comportement des vignes VPC est ensuite étudié sur chacune de ces unités afin de définir ces terroirs viticoles.

Les groupes de parcelles destinées à la production de vin semblent concorder pour une bonne part aux crus des eaux de vie de Cognac même si le cépage et le type de produit diffèrent. Ces résultats vont permettre de réfléchir sur différents moyens d'optimiser l'effet terroir par les pratiques des producteurs de VPC sur les différents terroirs.

## MOTS-CLE

Vins de Pays Charentais – Merlot – Sauvignon – Terroir viticole – Sol – Millésime.

## ABSTRACT

Zoning and understanding the effects of the environment expressed in vine products has always been a difficult work to start off with terroir. Thus, with more than one million hectares in the delimited appellation area, the famous Cognac vineyard terroir is well-known for eaux-de-vie and divided in 6 vintages areas since the beginning of the 20<sup>th</sup> century.

This project aims at describing the terroir for wines named “Vins de Pays Charentais” (VPC) produced in the Cognac vineyard. Main cultivars specifically used to produce VPC

(Merlot and Sauvignon Blanc) were studied by collecting a set of data, using 6 years and 35 plots to represent the diversity of environmental and cultural situations in the area. As often in field trials, experimenters were confronted with many crossed factors and numerous variables were measured. At this stage, only few climatic data is available. A preliminary expertise allowed to choose some of the variables sorted in 4 distinctive groups : soil and climate data, plant material, vine cycle and grapes and then wine-making process. Tasting data was not taken into account regarding as its robustness.

The statistical exploratory analysis brought out some influential variables, as for example geological era and soil type, that clearly segregate coherent geographic units, notably Ré and Oléron islands which are breaking away. From then on, to define various “wine-terroirs” these clusters should each correspond to consistent VPC grapevine behavior and wines.

Most climatic data still has to be crossed with the plots groups sorted, but the clusters of wine producing plots already appears to tally, at least partly, Cognac firewater vineyards classification even if cultivars and type of product differ. These results allow to consider various means to optimize terroir effect by VPC winegrowers’ practices on each plot, depending on its cluster.

## KEYWORDS

Vins de Pays Charentais – Merlot – Sauvignon – Wine-terroir – Soil – Vintage.

## INTRODUCTION

Le vignoble Charentais est l’aire d’appellation privilégiée des eaux-de-vie de Cognac. D’autres produits viticoles sont également issus de cette région, parmi lesquels les Vins de Pays Charentais.

Une étude menée sur les départements de Charente et Charente-Maritime de 2003 à 2008, a permis de recueillir des données nombreuses et très diverses (pédologiques, agronomiques et œnologiques) sur un réseau de 35 parcelles de Merlot et de Sauvignon destinées à une vinification en Vin de Pays. Le choix des parcelles du réseau s’est effectué sur la base du référentiel des sols agricoles (dont viticoles) réalisés par la chambre régionale d’agriculture de Poitou-Charentes, avec l’expertise des professionnels et techniciens de la région (y compris Station Viticole du Bureau National Interprofessionnel du Cognac). Le suivi a été assuré conjointement par l’Institut Français de la Vigne et du Vin et les chambres d’agriculture de Charente et Charente-Maritime. Les conditions de production ont été partiellement contrôlées (taille, éclaircissage manuel, ...) et les raisins sont récoltés suivant des règles de décisions communes à l’ensemble des parcelles puis vinifiés en minicuverie dans des conditions standardisées. Les protocoles et méthodes pratiques de mesure sur le terrain ont été exposées lors d’un précédent Congrès International des Terroirs Viticoles (Descotis *et al.*, 2006).

Il s’agit de présenter ici une synthèse des résultats de l’analyse statistique des données acquises depuis le début de l’étude.

## MATÉRIELS ET MÉTHODES

L’analyse statistique des bases de données constituées s’effectue en plusieurs étapes. Une expertise des variables permet d’éliminer *a posteriori* celles jugées peu fiables pour décrire les diverses situations de production. A l’issue de cette sélection, 78 variables conservées

renseignent sur la géologie, la pédologie, le matériel végétal, le comportement physiologique de la vigne, les raisins récoltés et les vins produits.

La première partie du traitement statistique consiste en une analyse exploratoire de la base de données afin de caractériser les différents terroirs sur une base essentiellement pédologique (PE). On adjoint ensuite pour chaque cépage les variables permettant de caractériser le végétal (VE). Une seule variable climatique empirique est introduite, mais il a été vérifié à chaque stade du traitement chimiométrique qu'elle ne modifie pas sensiblement la classification obtenue ni l'interprétation des résultats.

Dans un second temps, l'impact des terroirs ainsi distingués sur la croissance de la plante, le raisin et le vin qui en est issu est évalué en projetant dans les espaces statistiques définis précédemment les variables viticoles et œnologiques. Parallèlement, la même démarche est appliquée en distinguant chacun des millésimes étudiés. L'outil statistique multivarié retenu est l'A-PCA (ANOVA-PCA) : on décompose la variance du jeu de données global en matrices correspondant à chacun des effets principaux, comme le fait l'analyse de variance (ANOVA) de façon univariée. Des analyses en composantes principales (ACP) complétées par des Classifications Ascendantes Hiérarchiques (CAH) classiques permettent alors d'interpréter les divers effets (sol, millésime, ...) sur les variables mesurées.

## RÉSULTATS ET DISCUSSION

Une ACP est réalisée sur l'ensemble des données pédologiques pour l'ensemble du réseau parcellaire, c'est-à-dire Merlot et Sauvignon réunis. On détermine ainsi une typologie pédologique des terroirs.

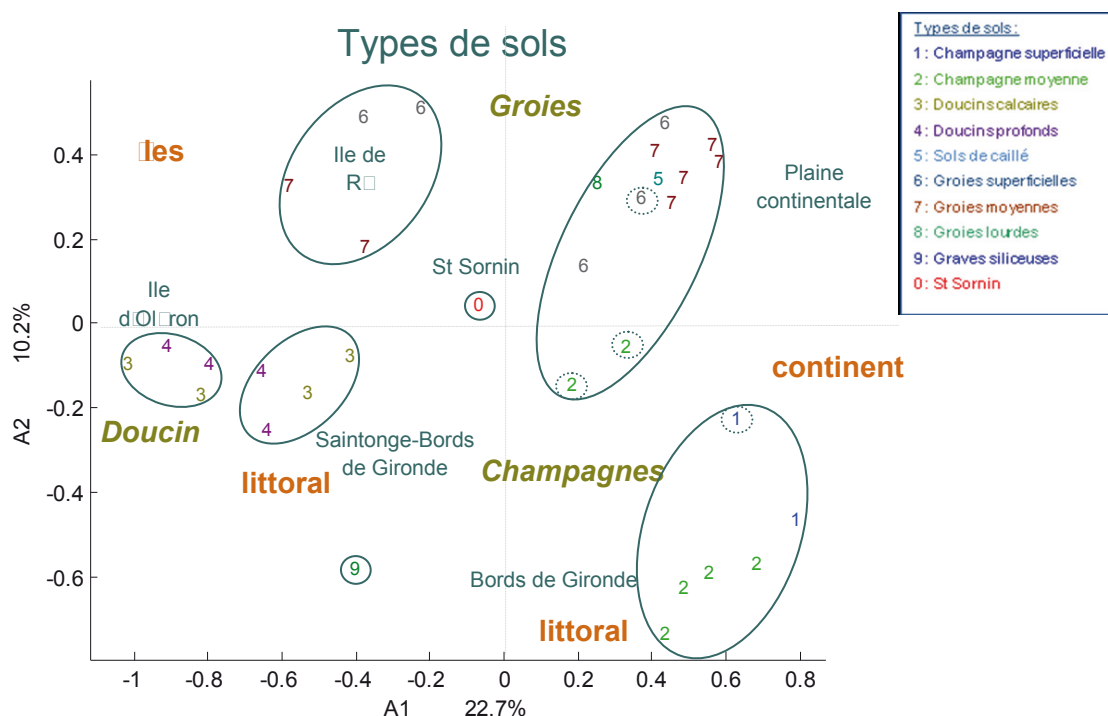


Figure 1 : Carte factorielle des individus sur les 2 premières composantes principales après ACP sur le bloc de données pédologiques (PE) pour Merlot et Sauvignon réunis. Le codage alphanumérique et couleur correspond ici au type de sol.

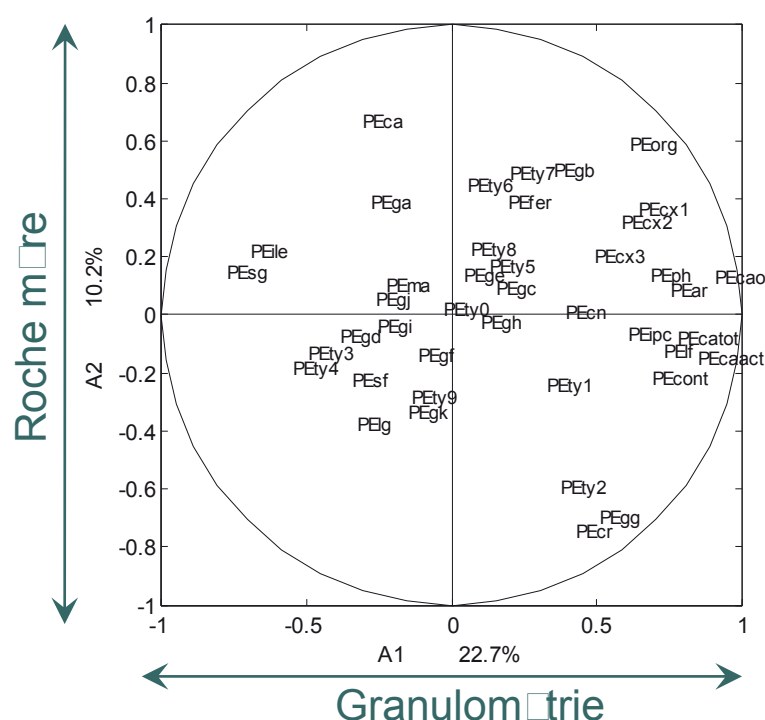


Figure 2 : Cercle des corrélations entre variables sur les 2 premiers axes après ACP sur le bloc de données pédologiques (PE) pour Merlot et Sauvignon réunis.

De la même manière la carte factorielle des individus recoupe nettement les crus de Cognac (Figure 3), avec la même projection de variables (Figure 2).

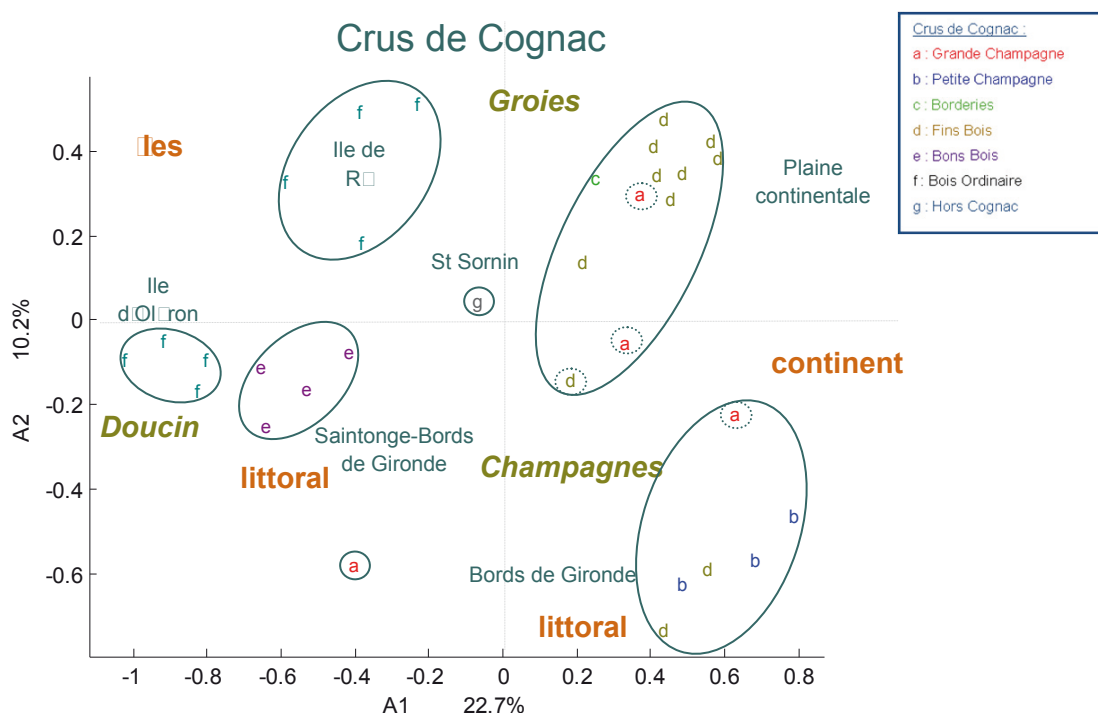


Figure 3 : Carte factorielle des individus sur les 2 premières composantes principales après ACP sur le bloc de données pédologiques (PE) pour Merlot et Sauvignon réunis. Le codage alphanumérique et couleur correspond ici au crus de Cognac.

La projection des variables caractérisant la croissance de la plante et le raisin (AG) ainsi que celles caractérisant la vinification et le vin obtenu (VI) sur le plan de l'ACP obtenue à partir de l'ensemble des variables explicatives des terroirs (PE) et du végétal (VE), a permis de montrer l'impact ou le lien entre les terroirs et la plante, le raisin et le vin. Ce traitement a été réalisé cépage par cépage.

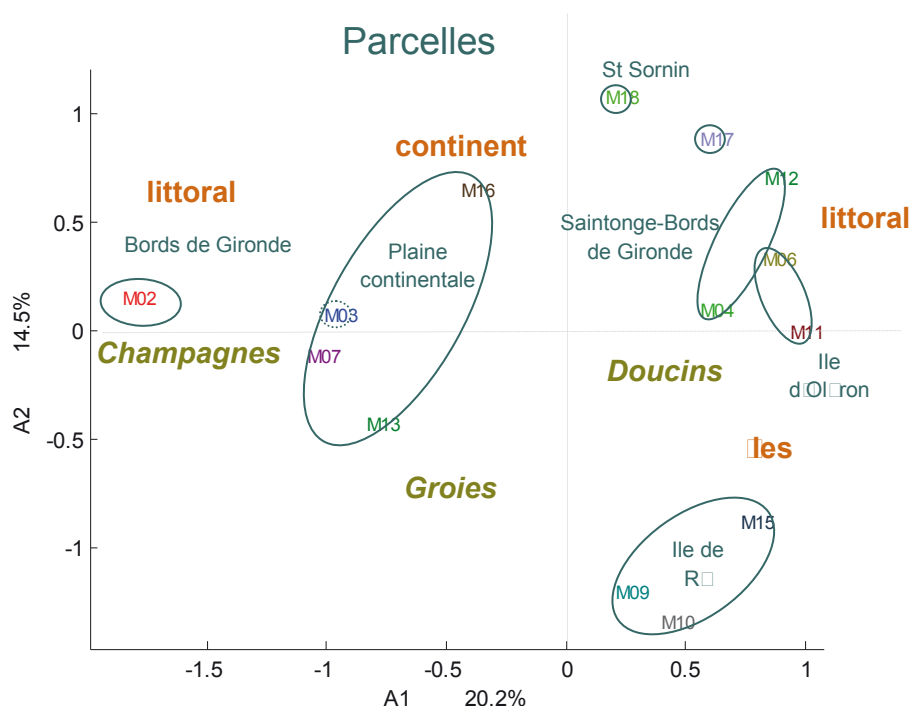


Figure 4 : Carte factorielle des individus sur les 2 premières composantes principales après ACP sur le bloc de données pédologiques (PE) + végétal (VE) pour Merlot. Le codage alphanumérique et couleur correspond ici au nom de la parcelle.

La typologie globale est retrouvée malgré le nombre d'individus plus faible utilisé (Merlot seul). Ce plan est donc un plan de projection pertinent, discriminant bien les différents terroirs, pour étudier l'impact des terroirs sur la plante, le raisin et le vin.

L'effet millésime a également pu être étudié : la projection des variables agronomiques (AG) et vin (VI) est réalisée sur ce plan des 2 premières composantes de l'ACP des données « pédologiques » (PE) et « végétal » (VE), cépage par cépage. Pour chaque type de variable, une variable moyennée sur les 5 millésimes et une variable par millésime sont projetées. Concernant les variables moyennées sur les 5 millésimes, peu de variables sont fortement impactées par l'effet terroir dans ce contexte de régulation du rendement. Globalement, les variables qui ne sont pas touchées par les pratiques culturales de régulation de rendement sont les plus impactées, par exemple les stades phénologiques. Les îles présentent des cycles végétatifs plus longs. Classiquement, un fort effet millésime est observé pour la plupart des variables (dispersion autour de la moyenne).

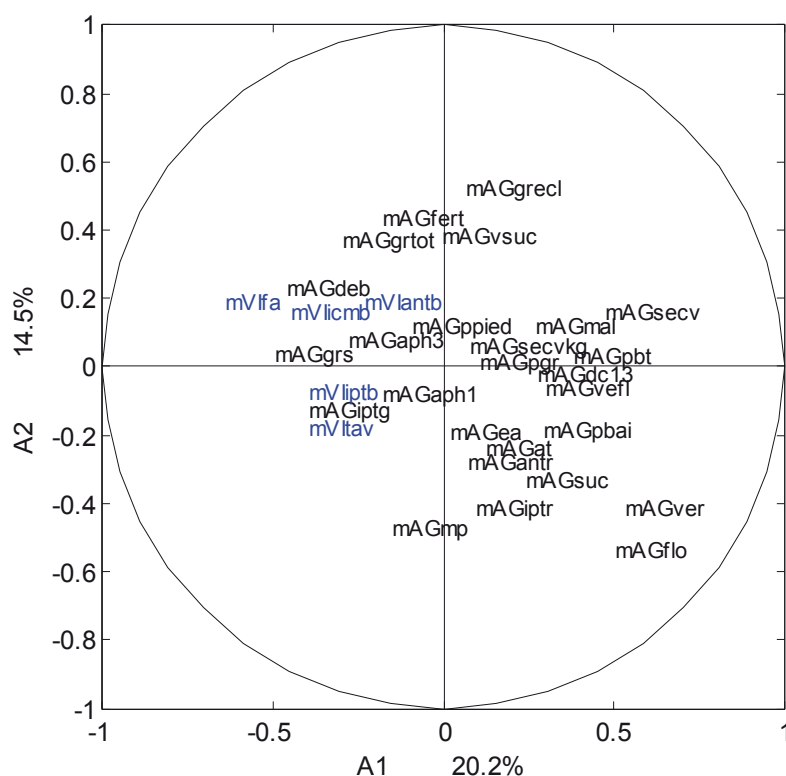


Figure 5 : Cercle des corrélations entre les variables projetées, variables agronomiques (AG) et vin (VI) moyennées sur les 5 millésimes, et les 2 premiers axes de l'ACP sur le bloc de données pédologiques (PE) + végétal (VE) pour Merlot.

## CONCLUSIONS

Dans ce contexte expérimental de régulation de rendement, l'impact du terroir sur la vigne, le raisin et le vin reste quantitativement limité d'un point de vue statistique. L'impact est un peu plus important pour le Sauvignon que pour le Merlot. Les variables phénologiques, non affectées par la régulation du rendement, mettent en évidence des cycles plus longs pour les terroirs des îles. Un fort effet millésime est mis en évidence pour la plupart des variables liées à la vigne, au raisin et au vin.

L'intégration de plus de données d'ordre topographique et climatique permettrait très certainement d'affiner la caractérisation des terroirs et surtout de mieux identifier et expliquer l'effet millésime. Ces résultats sont une étape indispensable dans la réflexion sur différents moyens d'optimiser l'effet terroir par les pratiques des producteurs de VPC sur les différents terroirs.

## REMERCIEMENTS

Cette étude a été menée avec le soutien financier de FranceAgrimer.

## BIBLIOGRAPHIE

Descotis M., Girard M., Mornet L., Lanthiome D., Caillaud L., Cam C., 2006. Etude des terroirs charentais pour la production de Vins de Pays de Merlot et de Sauvignon : démarche et mise en place du dispositif expérimental, premiers résultats. *Actes du VIème Congrès international des terroirs*. Bordeaux-Montpellier, France.

## Les vins du Val de Loire : vers une activation des démarches de qualité qui prendrait en compte les données du paysage ? Exemple de vignobles en Touraine (France)

Wines of the Loire Valley: activating the quality initiatives which would take into account the landscape? Example of vineyards in Touraine (France)

Jean Louis Yengué<sup>1&2</sup> ; Dominique Boutin<sup>1&3</sup> ; Sylvie Servain-Courant<sup>1&4</sup> Laura Verdelli<sup>1&5</sup>

UMR CITERES 6173. 33 allée Ferdinand de Lesseps, BP 60449, 37204 Tours Cedex 03

2 Maître de Conférences. Université de Tours, UFR Droit, Sciences économiques et sociales, Département de Géographie, BP 0607, 37206 Tours Cedex 03, Tél. : 02 47 36 11 57, [yengue@univ-tours.fr](mailto:yengue@univ-tours.fr)

3 Professeur Associé (PAST) Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage et pédologue/géographe des terroirs viticoles de Touraine, [boutin.dom@wanadoo.fr](mailto:boutin.dom@wanadoo.fr)

4 Maître de conférences. Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, 9 rue de la Chocolaterie, 41000 Blois, [servain@ensnp.fr](mailto:servain@ensnp.fr)

5 Maître de Conférences. Ecole polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement. 35 allée Ferdinand Lesseps 37204 Tours Cedex 03, [laura.verdelli@univ-tours.fr](mailto:laura.verdelli@univ-tours.fr)

### RÉSUMÉ

Parmi les éléments emblématiques qui sont cités comme ayant contribué à l'inscription en 2000 par l'UNESCO d'une partie de la vallée de la Loire au titre des paysages culturels, figurent en bonne place les vignobles ligériens. Dix ans après, nous nous sommes intéressés au vignoble de Touraine (Région Centre, France) en interrogeant plus précisément l'évolution des pratiques vigneronnes en lien avec les valeurs « paysagères ». Il en ressort un décalage profond entre la montée des valeurs paysagères dans le discours des collectivités territoriales et la prise en compte des composantes paysagères dans les pratiques vigneronnes. Malgré quelques initiatives éparses, les vignobles de Touraine ont peu utilisé le Paysage comme support de reconnaissance, vecteur de qualité et argument de développement économique. Pourtant, dans le contexte actuel, le paysage pourrait être un réel levier de sortie durable de crise à la condition qu'une démarche collective soit initiée.

### MOTS-CLÉ

Paysage – Vigne – Touraine – Pratiques vigneronnes

### ABSTRACT

Vineyards landscape is one of the main symbolic elements which are often quoted as having strongly contributed to the inscription of a part of the Loire valley by the UNESCO on the list of the world heritage. A decade later, we interested in some vineyards of Touraine (Centre region, France) by questioning more precisely the evolution of the practices of wine growers in connection with the "landscaped" values. It brings into light a deep gap between the rise of the landscaped values in the speech of regions and a measure of autonomy and consideration of the landscaped constituents in the practices vine growers. In spite of some scattered initiatives, the vineyards of Touraine seldom used the Landscape as support for recognition, quality vector or argument of economic development. Nevertheless, at the moment, the landscape could be a real control lever to leave the crisis provided that a joint representation is introduced

### KEYWORD

Landscape, Vineyard, Touraine, Practice of the wine growers

## INTRODUCTION

Dans la vallée de la Loire, les vignobles sont une composante paysagère importante et font d'ailleurs parti des éléments emblématiques souvent cités comme ayant fortement contribué à l'inscription par l'UNESCO en 2000 du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial au titre des paysages culturels vivants évolutifs (Ambroise 2005). Les collectivités locales et la Mission Val de Loire-Patrimoine Mondial<sup>1</sup> participent à cette « mise en scène » de l'espace viticole. Ces éléments confortent l'idée que la dimension paysagère doit entrer dans les préoccupations de la filière viticole. La charte de Fontevraud<sup>2</sup> en témoigne. Celle-ci incite les divers acteurs des territoires viticoles à intégrer des démarches concertées en faveur de la qualité à la fois des produits et des paysages (Asselin, Laidet 2003). Après une dizaine d'années de recul, on peut s'interroger sur les impacts générés par ce regain d'intérêt pour le paysage et son aspect esthétique. Pour répondre à cette question, nous nous sommes penchés sur les vignobles de Touraine (Région Centre) (Figure 1) en interrogeant plus précisément l'évolution des pratiques vigneronnes en lien avec les valeurs « paysagères ». Alignés tout au long des vallées du Cher, de la Loire et du Loir, les vignobles de l'aire AOC Touraine sont très diversifiés (Dion, 1991, Boutin, 2004). Cette diversité tient à plusieurs critères géographiques dont les principaux sont le microclimat, en lien avec la distance au littoral atlantique et la géomorphologie. Ainsi, le Chinonais se situe à quelques 200 kilomètres de l'océan alors que la Sologne se situe plus de quatre cents kilomètres. Cet éloignement détermine des données climatiques qui se « continentalisent » vers l'Est : l'hygrométrie est plus faible et les amplitudes thermiques plus importantes. Trois dispositifs géomorphologiques se distinguent également : les plateaux ondulés, les coteaux (l'image de marque) et les terrasses ligériennes. Ces dernières n'existent que dans la partie occidentale de l'AOC puisqu'avec la « continentalisation », les fonds de vals deviennent gélifs.

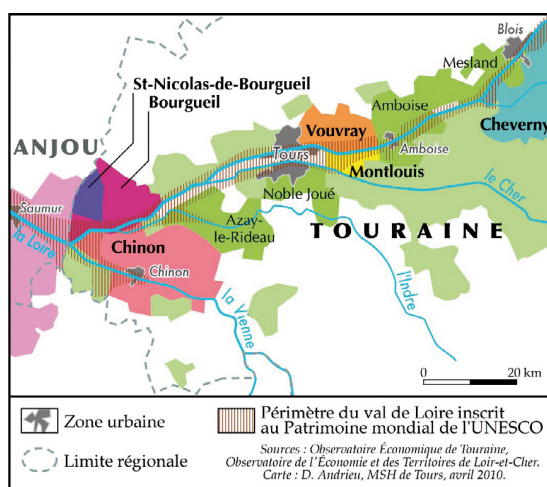


Figure 1 : Site d'étude : les vignobles ligériens

## MATÉRIELS ET MÉTHODES

<sup>1</sup> La Mission, syndicat mixte interrégional, régions Centre et Pays-de-la-Loire, créé en mars 2002 afin « de coordonner, animer et participer à la mise en œuvre et au suivi de programmes d'actions » en rapport avec le classement Unesco

<sup>2</sup> *Charte Internationale de Fontevraud - Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin*, signée à Angers le, 12 décembre 2003, entre le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'Institut National des Appellations Contrôlées, la Mission Val de Loire – Patrimoine mondial, le Bureau Interprofessionnel des Vins du Val de Loire, la Confédération des Vins du Val de Loire et l'Office International de la Vigne et du Vin.

La méthodologie développée associe plusieurs approches mobilisant l'analyse de documents de communication et des labels, chartes et certifications ainsi que la réalisation d'entretiens. Une sélection de documents de communication, qu'ils soient sous forme numérique (internet) ou papier (revues, brochures touristiques, affichages publicitaires, etc.) de la mission Val de Loire, d'Interloire, de l'INAO, des communes et de syndicats viticoles a été analysée en recensant méthodiquement l'association entre vigne et paysage. Nous nous sommes également intéressés à l'iconographie en notant les motifs paysagers utilisés et leur association, ainsi que la place de la vigne dans l'illustration. Une dizaine d'entretiens auprès de vignerons, sous forme semi directive, interview d'une à deux heures, et sous forme de débat entre plusieurs producteurs ont été réalisés dans les communes de Montlouis-sur-Loire, Amboise et Chinon. L'objectif de ces rencontres était de définir ce que recouvre le terme paysage pour les viticulteurs et si cet objet influe sur les pratiques. Nous souhaitons également replacer l'importance du paysage dans une perspective diachronique. Des entretiens auprès des groupements des producteurs (syndicats et vignerons indépendants) ont également été faits afin de connaître quelles considérations ils portent au paysage et quelles mesures incitatives (si mesure il y a) sont mobilisées pour une meilleure prise en compte du paysage par les viticulteurs. Enfin, comme précédemment nous avons voulu savoir si le début des années 2000, date de la montée en puissance des valeurs paysagères avec notamment l'inscription Unesco, a marqué une rupture dans les rapports au paysage. L'étude, par le prisme du paysage, de labels, chartes et autres certifications souvent cités lors des rencontres, qui font la fierté des viticulteurs et de leurs syndicats et selon eux, gage de qualité a complété cette approche. Nous nous sommes intéressés en particulier : (1) Au réseau des caves touristiques ; en 2006, Interloire avec les Comités Départementaux du Tourisme, la Fédération des Vignerons Indépendants, l'ARFV (Association Régionale Filière Vins) et le CIVN (Comité Interprofessionnel des Vins de Nantes) ont créé la Charte Touristique des Vignobles de Loire. Les domaines, adhérents à cette charte, s'engagent à respecter 12 engagements afin de proposer une offre de prestation touristique de qualité ; (2) A Terra Vitis, né en 1998 à l'initiative des vignerons, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture. L'association regroupe des vignerons de toute la France autour d'une même philosophie de viticulture durable en intégrant « l'homme, le sol, la plante, le paysage, la faune et la flore » (<http://www.terravitis.com>); (3) A Qualenvi, la démarche Qualité Environnement des Vignerons Indépendants lancée en 1998. « Qualenvi regroupe une série d'engagements pour optimiser la qualité de son produit, protéger l'environnement, et améliorer sa relation client » ([www.qualenvi.com](http://www.qualenvi.com)).

## RÉSULTATS ET DISCUSSION

De ce travail se dégage une nette différenciation de la place du paysage depuis les discours des collectivités locales (et autres structures liées) et la communication associée jusqu'à la réalité de terrain, en passant par les groupements de producteurs.

En se référant aux sites Internet et aux campagnes publicitaires, le vignoble est d'emblée positionné comme un atout du Val de Loire. Dans la rubrique « découvrir, bienvenue en Val de Loire » du site internet de la mission Loire ([www.valdeloire.org](http://www.valdeloire.org)), on trouve « la vigne et le vin en Val de Loire », au même niveau hiérarchique que le patrimoine architectural et les jardins, qui sont deux richesses affichées dès la demande d'inscription. Avec en introduction, l'expression forte du lien entre vigne et paysage ligérien, « en Val de Loire, la vigne et le vin sont une expression privilégiée du paysage culturel vivant, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », la position adoptée porte clairement la vigne comme composante paysagère majeure.

Puis la lie avec les pratiques viticole : « La vigne et le vin sont une culture subtile et exigeante qui s'enracine dans un paysage fragile. Fruit du travail des hommes, la vigne épouse avec une harmonie exceptionnelle la diversité de paysages ligériens. ». L'importance donnée à la vigne apparaît également dans la participation de la Mission Loire au projet européen Interreg IVc « Vitour Landscape », également présent sur le site, qui doit aboutir à la création d'un guide européen sur la préservation et la mise en valeur des paysages culturels viticoles européens, assorti d'une collection d'études de cas. La Mission Loire intègre également dans sa dernière publication (Les cahiers du Val de Loire n°4- 2008) et dans le nouveau site internet dédié aux paysages (<http://www.paysagesduvaldeloire.fr/>) le fait que le vignoble constitue une composante importante du paysage qui est à protéger de l'extension de l'urbanisation, comme le montre les blocs-diagrammes théoriques. Il s'agit bien là d'un enjeu identifié quant à l'évolution des paysages. Le vignoble, bien que peu visible depuis le fond de la vallée et en bordure (voire en marge) de la zone délimitée par l'Unesco a donc gagné en importance. Cette importance du paysage est aussi présente dans les campagnes de communication de l'intersyndicale des vins de Loire, Interloire. Autant les références au paysage sont furtives dans le texte, essentiellement des références au site classé Unesco et des données physiques comme le climat (les confusions sont nombreuses entre le paysage et les éléments du paysage), autant les images associées en font une part belle : vues dégagées sur le val de Loire, avec le fleuve, les demeures en pierre blanche (le tuffeau) et le vignoble qui épouse les contours du relief, lorsqu'il n'est pas haché par des coteaux abrupts percés par des caves troglodytes.

Au niveau des groupements des vigneron, le paysage s'efface encore plus, tant au niveau du texte que de l'image. Est mis en avant le terroir qui a tendance à supplanter le paysage (Yengué *et al*, 2008). Les responsables de caves coopératives et autres fédérations interrogés sur le paysage et sa prise en compte mettent en avant des certifications, notamment Terra Vitis, Qualenvi (la démarche Qualité Environnement des Vignerons Indépendants lancée en 1998), le réseau des caves touristiques, et même la directive hygiène de la commission Européenne et la HACCP<sup>3</sup> pourtant bien loin des préoccupations paysagères. Pour eux, le respect de ces chartes, dont ils sont assez fiers tant les contrôles sont rigoureux et pointus, est garant de la préservation des paysages. Dans la plupart des cas, ces certifications imposent traçabilité, réduction d'intrants, qualité d'accueil des touristes, etc. mais mettent très peu en avant directement le paysage. Seul Terra Vitis intègre 3 obligations de qualification (sur 98) en lien, plus ou moins direct, avec le paysage : assurer la propreté des voies d'accès à l'exploitation et des abords, ainsi qu'un bon état général des bâtiments (Q95) ; mettre en œuvre les mesures d'intégration paysagère accompagnant les permis de construire des nouveaux bâtiments (Q97) ; si l'exploitation comporte des parcelles incluses dans un site Natura 2000, mettre en œuvre les mesures prévues par le document d'objectifs dans l'année qui suit la qualification (Q98). La plupart des démarches évoquées sont antérieures au classement Unesco, et les personnes interrogées ne perçoivent pas la moindre évolution de leurs pratiques en lien avec la montée du paysage.

Au niveau du vigneron, à l'échelle des exploitations, une vraie sensibilité au paysage existe malgré quelques contre exemples. Des termes lors des entretiens sont souvent revenus : « esthétique », « beauté de la parcelle ». Les agriculteurs interrogés souhaitent un vignoble « présentable », bien entretenu, jardiné. Mais cette sensibilité est engluée dans la charge du travail et les pressions sont nombreuses. Avec tout d'abord toujours plus de certifications : les

<sup>3</sup> Hazard Analysis Critical Control Point, méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

vignerons interrogés estiment qu'elles ne font que coucher sur du papier des pratiques anciennes, avec tous les désagréments que cela engendre (démarches administratives, augmentation du coût financier) sans retombées économiques immédiates. Mais également une évolution technique et technologique qu'il faut suivre. Certains intrants sont interdits d'une année sur l'autre, d'autres sont préconisés pour être retirés quelques années plus tard. Malgré tout, des maladies apparaissent ou résistent pour lesquelles ils sont démunis. Enfin, les évolutions des attentes du consommateur qui souhaite des vins toujours plus lumineux, sans particules avec effet loupe. Une nouvelle demande qui impose de nouvelles techniques de filtration qu'il faut maîtriser. Devant toutes ces « urgences », le paysage qui, selon les vignerons interrogés, n'a aucun effet sur les ventes et plus généralement sur leur métier, n'est pas traité en tant que tel.

Malgré tout une réelle prise de conscience s'observe, en relation avec des vignerons ou des collectifs vignerons, mais aussi grâce à des collectivités soucieuses de leur patrimoine. Nous en donnerons ici quelques exemples. Nombreuses sont les pratiques respectueuses de plus en plus utilisées par certains vignerons comme l'enherbement, le mulch, le broyage des sarments, les chuntes respectées et les petits aménagements de conservation des sols. Elles participent aussi, d'après les personnes interrogées, à la beauté du paysage.

Dans beaucoup de communes, les terres agricoles et même viticoles sont considérées comme des réserves foncières, faisant l'objet de spéculations, et les documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols puis Plan Locaux d'Urbanisme) ne considèrent pas les aires AOC comme des espaces ayant une valeur spécifique. Depuis peu, un certain nombre de communes leur attribuent une valeur patrimoniale et paysagère. Dans l'agglomération de Tours, c'est le cas de Fondettes, qui dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme conserve un coteau viticole alors qu'un seul vigneron y réside encore et de Montlouis-sur-Loire qui a créé une Zone Agricole Protégée afin de protéger une partie du vignoble de toute urbanisation (Serrano, Vianey 2007). Dans le Chinonais, à Panzoult, un exemple réel de travail d'intégration avec réflexion préalable et concertation multiple a été engagé. Un important bâtiment moderne, outil de développement hors norme dans l'espace viticole actuel, a demandé une série de prise de décisions quant à la forme, la couleur et la situation. La commune d'Amboise réalise une démarche originale en cherchant à préserver des « coulées de vues vertes » sur le château à partir de la rocade sud et pour cela veut protéger des terres agricoles, dont de la vigne.

Notons cependant que la préservation du paysage n'est possible qu'en conservant et développant l'activité viticole cela ne peut donc être effectif que si les exploitations sont viables économiquement. De plus ces initiatives sont à l'échelle locale, sans cohérences ni articulations, et leurs impacts paysagers sont somme toute assez réduits.

## CONCLUSION

Il apparaît donc que malgré quelques initiatives éparses, les vignobles de Touraine ont peu utilisé le Paysage comme support de reconnaissance, vecteur de qualité et argument de développement économique. Les noms de lieux semblent suffire. Tandis que les démarches de qualité se sont développées transformant considérablement les vignobles en une trentaine d'années, offrant de nombreuses garanties aux consommateurs, le besoin de développer une « image paysagère » ne s'est donc fait pas sentir. Le décalage est profond entre la montée des valeurs paysagères d'une part et la prise en compte de cet état de fait dans les pratiques vigneronnes d'autre part. Pourtant, dans le contexte actuel de désaffection du grand public pour la consommation de vins et de régression des surfaces dédiées, le paysage pourrait être un vrai levier de sortie durable de la crise

(Maby 2003 et 2004). Mais les conditions de la réussite passent par une vision collective, une adhésion à une démarche globale comme celle que propose la charte de Fontevraud.

### REMERCIEMENTS

A Dominique Andrieu de la Maison des Sciences de Homme pour son aide cartographique,  
Aux syndicats et vignerons rencontrés pour le temps qu'ils nous ont accordé

### BIBLIOGRAPHIE

Ambroise Regis. 2005. Les pressions et les enjeux paysagers concernant les sites viticoles. *Dans* Etude thématique, Les paysages culturels viticoles dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco, Icomos : 51-55

Asselin Christian. Laidet Myriam. 2003. Présentation de la Charte de Fontevraud. *Dans* Actes du colloque international Paysages de vignes et de vins, Fontvraud. 313p

Boutin Dominique. 2004. Paysages viticoles de Touraine. *Etudes Ligériennes*. Nouvelles séries n° 7 & 8 : 15-20.

Dion Roger. 1991. Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIXème, Paris, Flammarion, 768p.

Maby Jacques. 2002. Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles. *Annales de Géographie*. 2002, t. 111, n°624 : pp. 198-211.

Maby Jacques. 2003. Les enjeux paysagers viticoles. *Dans*, Actes du symposium international Terroirs et zonage vitivinicole, Office International de la Vigne et du vin, Avignon : p. 823-831.

Serrano José. Vianey Gisèle. 2007. Les Zones Agricoles Protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain ? *Géographie, économie, société* 2007/4 (Volume 9) : 419-438

Yengué Jean-Louis. Rialland-Juin Cécile. Servain-Courant Sylvie. 2008. Le Terroir viticole, entre Paysage et outil de promotion. Exemple des vignobles de Chinon et de Saint Nicolas de Bourgueil (France). *Dans* actes VIIème Congrès International des Terroirs viticoles 2008, Nyon (Suisse).